



37.21 – Prairies humides atlantiques à subatlantiques



37.22 – Prairies à Jonc acutiflore



37.22 – Prairies humides de transition à hautes herbes

### 38.1 - Prairies mésophiles

Ces prairies sont constituées principalement d'espèces mésophiles, c'est-à-dire non caractéristique de zone humide. Sur ces milieux, c'est donc le critère pédologique qui a permis la délimitation d'une zone humide. Ces prairies sont exploitées pour la pâture et/ou pour la fauche. La richesse floristique est directement dépendante de la gestion agricole : si les prairies de fauche caractérisent des formations herbacées hautes dominées par les graminées et à grande diversité végétale, les prairies pâturées présentent un cortège floristique plus hétérogène où alternent des zones rases pâturées avec des refus (plantes épineuses, toxiques...). Sur la commune de Sainte-Gemme, ces prairies sont essentiellement des pâturages à *Lolium perenne*. Elles sont constitutives des paysages bocagers.



## ✕ Boisements (Code CORINE 4)

Les boisements « spontanés » sont à différencier des boisements « anthropiques », issus de la plantation d'essences bien souvent exogènes. Sur la commune de Sainte-Gemme, un seul habitat boisé est présent en zone humide : la chênaie atlantique mixte à Jacinthe des bois.

### 41.21 - Chênaie atlantique mixte à Jacinthe des bois

Forêts atlantiques des îles britanniques, de la Belgique occidentale et du nord-ouest de la France, principalement sur des sols plus ou moins hydromorphes, caractérisées par une strate arborescente hétérogène, dominées par *Quercus robur* et riche en *Fraxinus excelsior*, et par une strate herbacée riche en espèces du groupe de *Hyacinthoides non-scripta*.



## ✕ Terres agricoles et paysages artificiels (Code CORINE 8)

### 81.2 - Prairies humides améliorées

Les prairies humides améliorées sont généralement des prairies de fauche semée en Ray-grass (*Lolium multiflorum* ou *L. perenne*). Souvent pauvres en espèces, elles se diversifient au cours du temps. On peut alors y trouver de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), des Trèfles (*Trifolium repens*, *pratense*) et des Joncs dans les parties les plus humides.



### **82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cultivés**

Cet habitat correspond aux parcelles cultivées (labour, semis, cultures en place...), majoritairement de céréales.

L'artificialisation des habitats explique l'absence, voire la faible représentativité des espèces végétales hygrophiles. La caractérisation et la délimitation de ces milieux passe ainsi nécessairement par le critère pédologique.



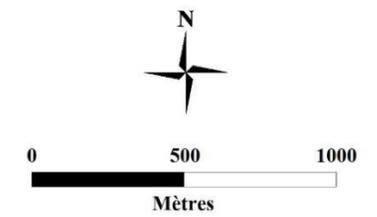
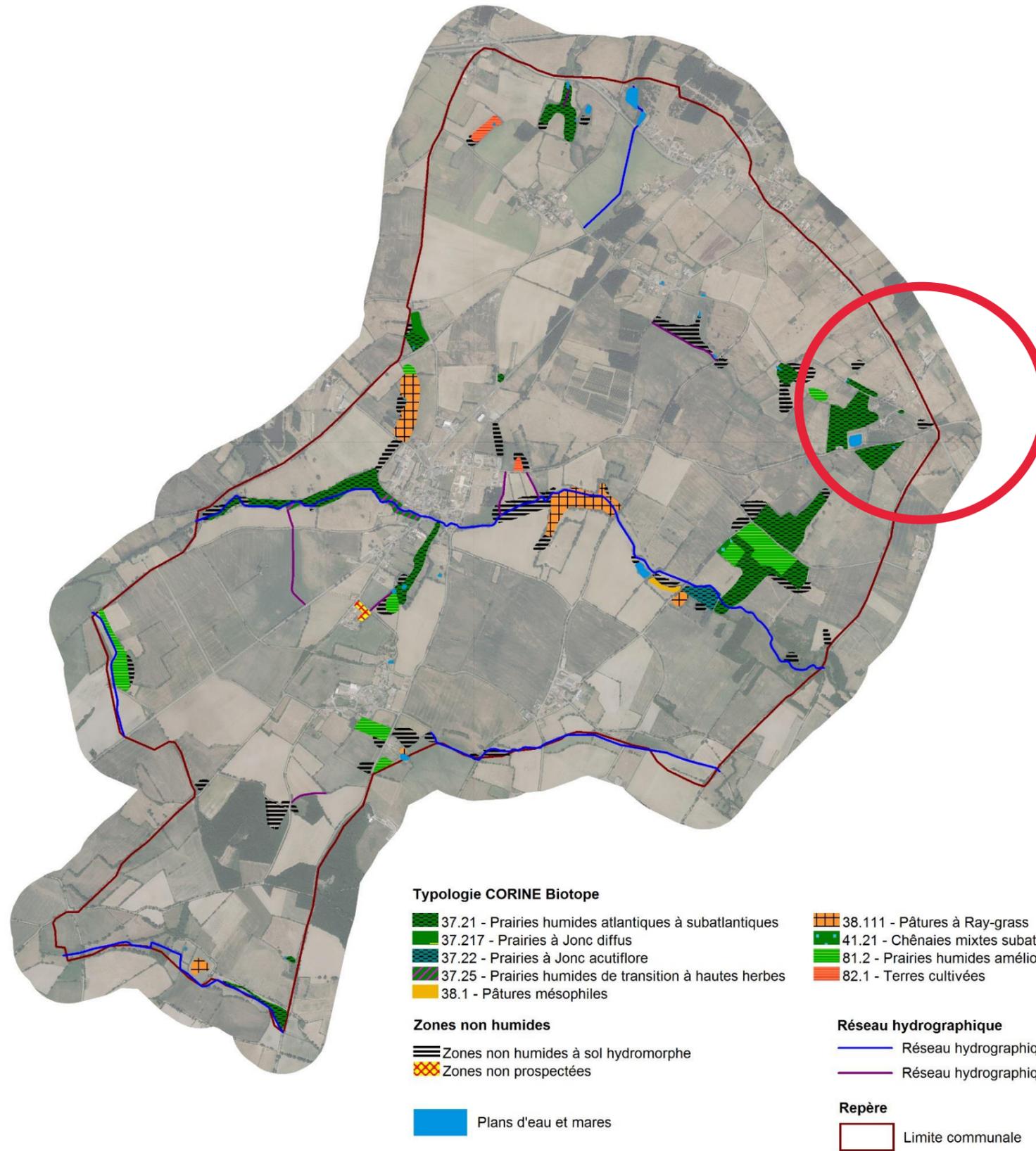
**La cartographie des zones humides de la commune suivant la typologie CORINE Biotopes est présentée en page suivante.**

**Inventaire des zones humides, du  
réseau hydrographique  
et des plans d'eau**

**Sainte-Gemme  
-  
79250**

**Typologie CORINE biotope**

Inventaire de connaissance dans le cadre  
du SAGE Thouet  
NB :  
\* Ceci n'est pas un inventaire au titre de  
la Police de l'eau  
\* Inventaire non exhaustif  
\* Prospection de terrain effectuées en  
octobre 2013



L'inventaire des zones humides est cofinancé  
par l'Union Européenne. L'Europe s'engage  
en Poitou-Charentes avec le FEDER

Réalisation :  
Romain LE DRET  
NCA environnement - Novembre 2013

Sources : © IGN BD Topo @,  
© IGN Scan 25 @, CC Saint-Varentais,  
Groupe d'acteurs locaux,  
NCA environnement (relevés de terrain)

## 2.4. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées présentent diverses fonctionnalités et aptitudes. Elles sont en bon état de conservation grâce à la gestion adaptée au maintien et à l'entretien de ces milieux. On observe quelques altérations ponctuelles mais les zones humides de la commune restent faiblement dégradées.

Le constat des fonctionnalités varie selon les habitats :

- ✘ Les zones humides cultivées ont perdu toute fonctionnalité biologique par l'absence de végétation hygrophile. Elles conservent uniquement des **fonctions hydrauliques limitées** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.
  
- ✘ Les forêts de feuillus, dominées par des espèces non caractéristiques de zone humide (Chêne pédonculé, Frêne commun, Noisetier, etc.), ont un cortège floristique présentant un **intérêt biologique** intéressant avec différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée). La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.
  
- ✘ Les prairies humides, représentant la plus grande surface, restent les **zones les plus riches** notamment par le maintien d'une végétation caractéristique. L'entretien de ces prairies par le pâturage et/ou la fauche est essentiel à leur maintien car il limite la fermeture du milieu. La végétation permet également d'assurer des **fonctionnalités hydrauliques et épuratrices** :
  - Régulation naturelle des crues (plaine d'inondation) ;
  - Protection contre l'érosion (faible sans végétation) ;
  - Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien d'étiage limité.

Aux fonctions hydrauliques et biologiques vient s'ajouter un rôle d'épuration des eaux, d'autant plus important au regard du contexte essentiellement agricole de la commune :

- Interception des matières en suspension et des polluants ;
- Régulation des nutriments.

Les boisements et zones humides rivulaires participent ainsi à cette épuration, en limitant les transferts vers le réseau hydrographique.

Les zones humides de la commune ont un bon potentiel d'accueil pour la faune. La période n'était pas favorable à l'observation d'espèces, mais on remarque la présence de nombreux habitats favorables, particulièrement pour les amphibiens. Le contexte bocager associé aux nombreux plans d'eau et mares - en particulier les mares d'abreuvement en prairie - présente un potentiel important pour la reproduction et l'hivernage de ces espèces. La végétation aquatique et celle des prairies annexes sont également favorables aux odonates (libellules). De même, lorsque celle-ci est dominée par les héliophytes (roseaux, massettes...), elle constitue un habitat pour l'avifaune aquatique et de zone humide : Bruant des roseaux, Locustelle luscinoïde, Rousserolle effarvatte...



On notera le bon potentiel du réseau hydrographique, dont l'hydromorphologie naturelle (substrat, profil en long, écoulements...) en fait un habitat pour de nombreuses espèces piscicoles et astacicoles remarquables. Ce potentiel écologique ne se limite toutefois pas aux cours d'eau majeurs : certains affluents, au niveau de leur lit mineur et lit majeur (zones humides) présentent un potentiel similaire.

## 2.5. ENJEUX

De par leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et du bassin versant, il est important de préserver ces zones humides et de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Afin de guider la commune dans sa réflexion d'intégrer ces milieux dans son Plan Local d'Urbanisme, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée, sur la base de l'analyse suivante :

- ✘ **Zones humides à enjeu très fort** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique marquées (habitats / espèces remarquables), associées à une position stratégique dans le bassin versant (bordure de cours d'eau, bas de versant...).
- ✘ **Zones humides à enjeu fort** : zones humides présentant une fonctionnalité hydraulique marquée, et une fonctionnalité biologique intéressante, associées à une position stratégique dans le bassin versant.
- ✘ **Zones humides à enjeu moyen** : zones humides présentant des fonctionnalités hydraulique et biologique intéressantes, mais qui sont limitées par leur position dans le bassin versant.

- ✕ **Zones humides à enjeu faible** : zones humides à faible fonctionnalité hydraulique, et/ou sans fonctionnalité biologique notable (terres cultivées).

Cette carte identifie les secteurs présentant des intérêts ou des enjeux majeurs à l'échelle de la commune. La hiérarchisation de ces zones permettra de connaître celles sur lesquelles une attention particulière devra être portée, et pourra être un argument dans le choix des zonages à attribuer dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

## Sainte-Gemme

Inventaire (délimitation et caractérisation)  
des zones humides et description des  
haies de zones sensibles de la  
Communauté de Communes du  
Saint-Varentais



### Hiérarchisation des enjeux

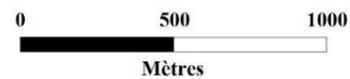
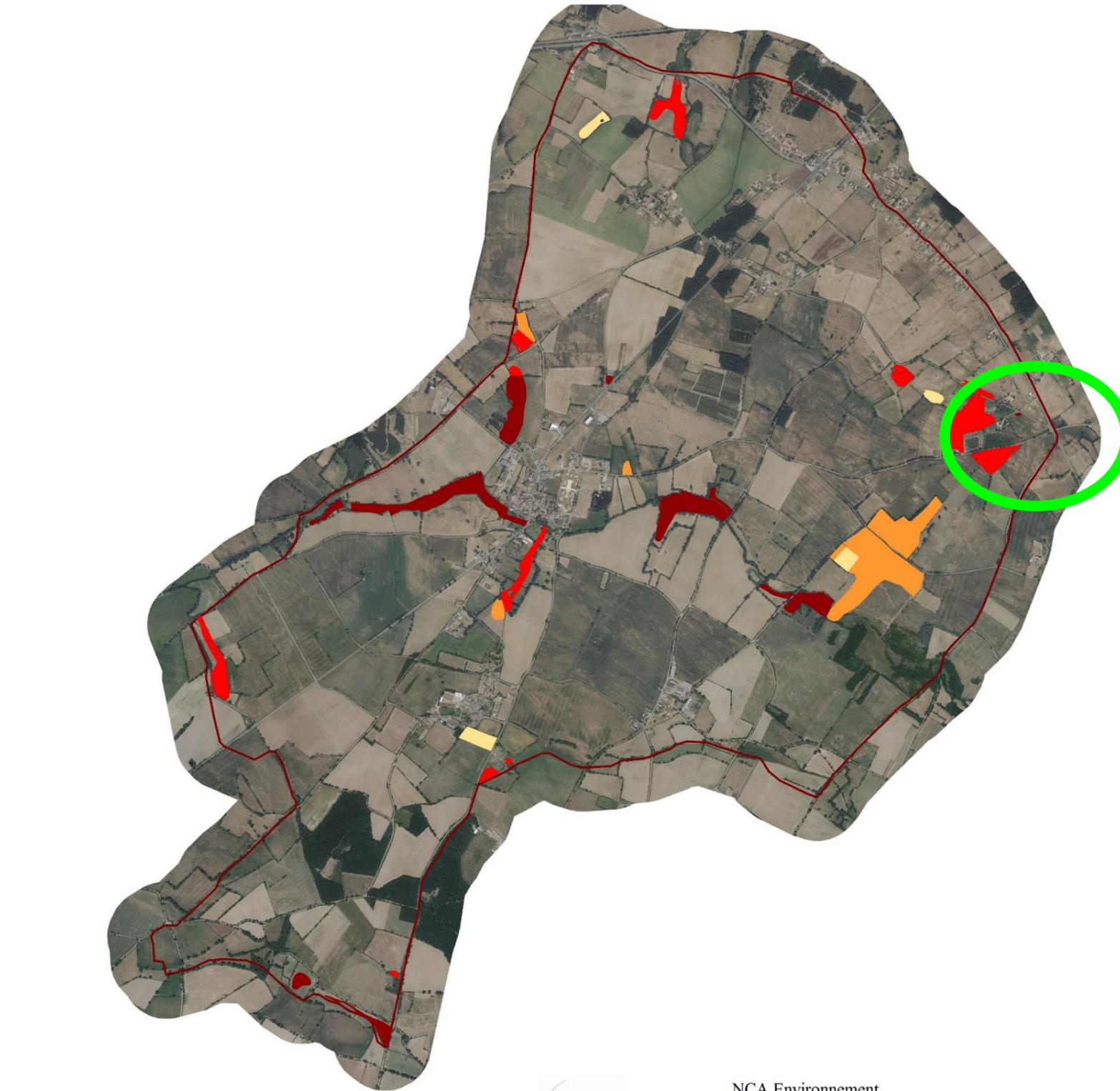
**Légende :**

-  Très fort
-  Fort
-  Faible
-  Très faible

 Limite communale



Sources :© IGN Scan 25, NCA Environnement



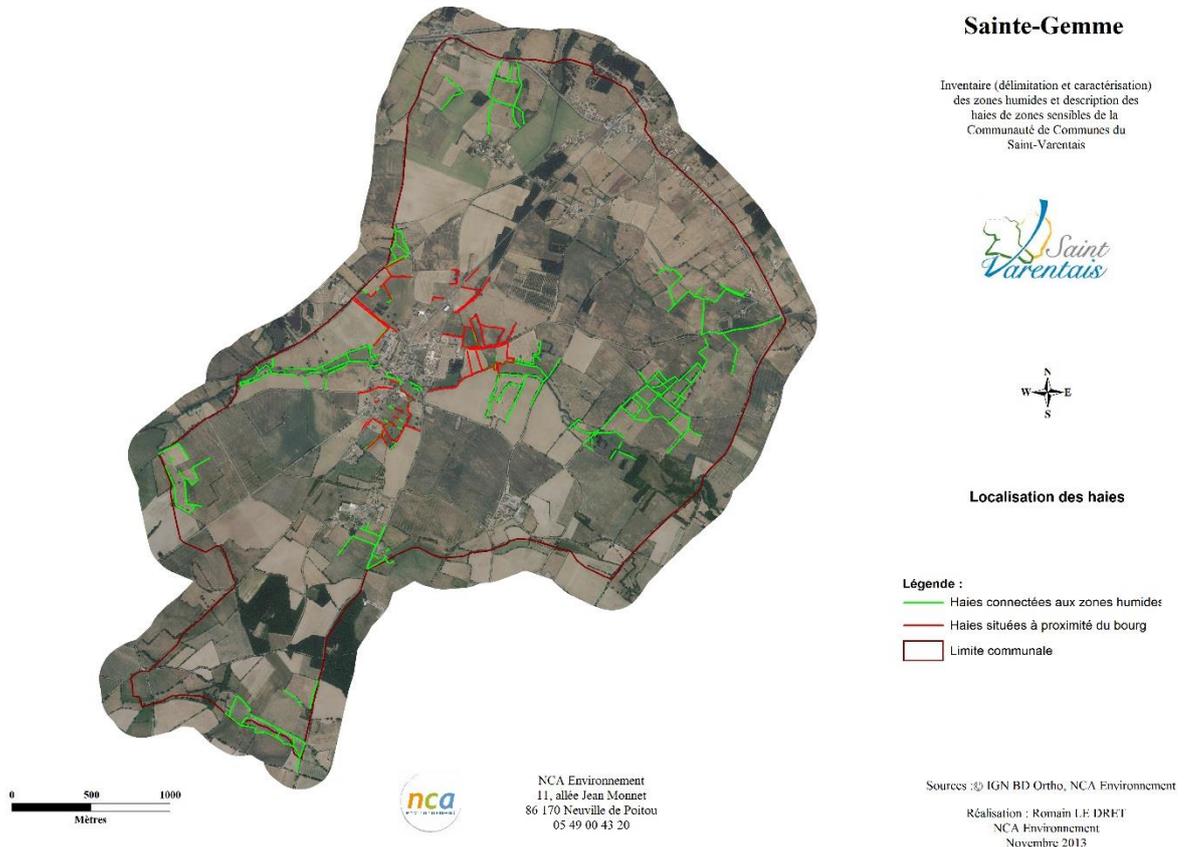
NCA Environnement  
11, allée Jean Monnet  
86 170 Neuville de Poitou  
05 49 00 43 20

Réalisation : Romain LE DRET  
NCA Environnement  
Novembre 2013

### 3. HAIES

#### 3.1. INVENTAIRE GLOBAL

Sur l'ensemble du territoire communal, 24,93 km de haies ont fait l'objet d'une description détaillée dont 21,54 km sont connectés aux zones humides.



**Cartographie générale des haies décrites sur la commune de Sainte-Gemme**  
**(Sources : @BD Ortho ; NCA environnement)**

#### 3.2. IMPACT PAYSAGER

La typologie des haies permet d'analyser de manière simple l'impact paysager qu'elles ont sur le territoire. Cet impact est lié principalement à la hauteur de la haie ainsi qu'à la continuité des houppiers qui la constituent. Des regroupements sont effectués entre les différents types de haies afin de retenir trois catégories :

- ✗ Les haies relictuelles (type 1) et les haies basses rectangulaires sans arbres (type 3) ont un impact paysager très faible ;
- ✗ Les haies relictuelles arborées (type 2), les haies basses rectangulaires avec arbres (type 4) ainsi que les haies plantées récemment (type 7) ont un impact paysager intermédiaire ;

- ✘ Les haies arbustives hautes (type 5) et les haies multi-strates (type 6) sont des haies à houpriers continus et ont de ce fait un impact paysager très fort.

L'aspect paysager des haies impact le cadre de vie des habitants du territoire communal : conservation du patrimoine paysager historique lié à l'élevage, rupture de la monotonie d'un paysage par sa diversité de formes et de couleurs, amélioration de la qualité de vie des habitants en facilitant notamment l'intégration des bâtiments dans le paysage. Les haies jouent également un rôle en termes d'attrait touristique et d'image positive des terroirs : elles sont l'identité même des régions de bocages.